

Mardi 23 mars 2021

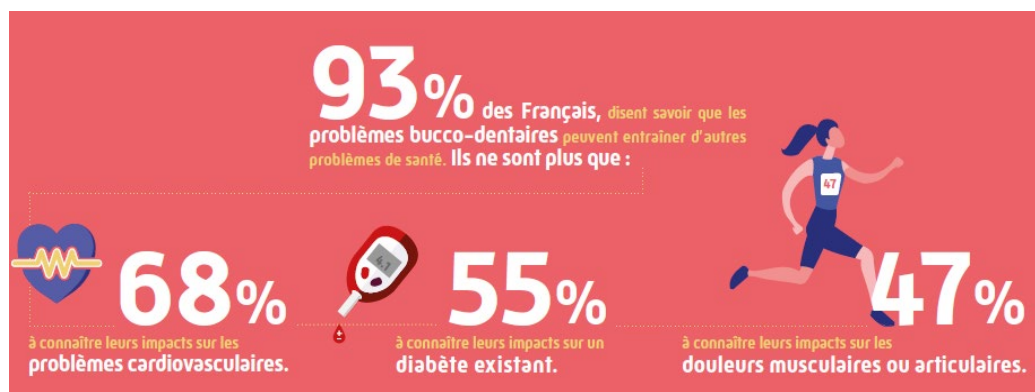
COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Proposé par  l'Assurance
Maladie

M'T dents : un rendez-vous et des soins dentaires pris en charge par l'Assurance Maladie dès 3 ans et jusqu'à 24 ans

Pour promouvoir les atouts du dispositif M'T dents et inciter les publics concernés à se rendre chez leur dentiste alors que la question du non-recours aux soins demeure prégnante durant cette crise sanitaire, l'Assurance Maladie vous invite à une conférence de presse le vendredi 26 mars 2021 en présence de Marie-Cécile Saulais, Directrice de la CPAM du Var et en partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) Var, représentée par son Président le Dr Pierre Naze et le Président varois du syndicat des chirurgiens-dentistes de France, le Dr Bruno Cerviotti.



Constat - Crise sanitaire : le taux de recours au chirurgien-dentiste a diminué en 2020 dans le Var

Le rapport déjà complexe des Français à la santé bucco-dentaire (1 Français sur 3 consulte un chirurgien-dentiste moins d'une fois par an) combiné à la fermeture des cabinets dentaires en raison du confinement de mars à mai 2020 ainsi qu'un allongement des délais de rendez-vous pendant les semaines qui ont suivi la sortie du confinement ont entraîné, sur la période, des renoncements et du non-recours aux soins dentaires.

Dans le Var, à novembre 2020, le taux de recours au chirurgien-dentiste des jeunes de 3 à 24 ans éligibles au dispositif, était de 51,32%, soit 17,3 points de baisse par rapport à 2019 où le taux de recours était de 68,62%.

Présentation du dispositif - M'T dents : c'est facile et sans avance de frais !

Parce que les bons réflexes s'acquièrent tôt, l'Assurance Maladie propose depuis 2019 les rendez-vous de prévention M'T dents dès 3 ans et jusqu'à 24 ans, pour permettre aux jeunes patients de bénéficier de conseils adaptés à leur âge et, si besoin, réaliser les soins. Ces soins consécutifs au rendez-vous M'T dents, effectués dans les 10 mois, sont également pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

En pratique - Comment bénéficier du dispositif M'T dents ?

Un mois avant la date anniversaire de l'enfant pour ses 3, 6, 9, 12 et 15 ans ou du jeune adulte pour ses 18, 21 et 24 ans, un formulaire M'T dents, valable un an (également disponible dans le compte ameli), est envoyé par courrier. Il convient ensuite de prendre rendez-vous chez un chirurgien-dentiste (en ville ou à l'hôpital) dans l'année qui suit l'envoi du formulaire. La carte Vitale et le formulaire M'T dents suffisent pour ne pas avoir à payer le rendez-vous et les soins consécutifs.

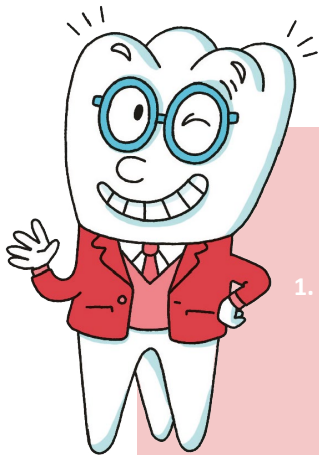
Nouveauté du dispositif - M'T dents : l'extension des rendez-vous M'T dents aux 3, 21 et 24 ans

Dès l'âge de 3 ans, le premier rendez-vous permet d'évaluer le risque carieux de l'enfant et de mettre en place des soins préventifs adaptés. Il lui permet également de se familiariser avec le cabinet du dentiste et les appareils qu'il utilise.

L'extension des rendez-vous M'T dents aux 21 - 24 ans permet de pallier le renoncement aux soins, fréquent à cet âge. Cette tranche d'âge est particulièrement concernée, notamment en raison de la consommation d'alcool, de tabac ou encore en cas d'alimentation déséquilibrée.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur [omeli.fr](https://www.ameli.fr)



En action - En partenariat avec la CPAM du Var, 2 actions sont menées par l'UFSBD auprès des élèves varois

1. Une action de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire proposée aux enfants scolarisés en grande section de maternelle : cette action est menée dans 12 classes de 5 établissements différents sur les communes de Toulon, La Garde, La Valette, St-Raphaël et Cogolin. Ainsi, 290 élèves seront sensibilisés de janvier à avril 2021.
2. Une action de sensibilisation et de dépistage pour les enfants de 6 ans scolarisés en classe de CP : les parents des enfants ayant besoin de soins suite à la séance de dépistage, sont encouragés à consulter un chirurgien-dentiste, et ils seront relancés par le service médical de la CPAM s'ils n'ont pas consulté après 3 mois. Cette action a démarré fin décembre 2020 et se poursuivra jusqu'en mars 2021 dans 13 écoles des communes de Toulon, La Garde, La Valette, St-Raphaël, Cogolin et La Seyne. Ainsi, 541 enfants seront sensibilisés et se verront proposer la séance de dépistage.

Ces actions rencontrent chaque année un franc succès à la fois auprès des élèves, des parents des élèves et des équipes pédagogiques.

CONTACT PRESSE :

Patricia Lasserre - Responsable du service Communication
06 60 02 58 29 - patricia.lasserre@assurance-maladie.fr